

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### du Conseil Communautaire du Grand Dole

#### Séance du jeudi 21 mars 2024

Abergement-la-Ronce - 18H30

Président: Monsieur Jean-Pascal FICHERE

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX

Nombre de conseillers en exercice: 84

Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 69

Nombre de procurations: 9 Nombre de votants: 78

Date de la convocation: 15 mars 2024 Date de publication: 28 mars 2024

### Conseillers présents

TRONCIN Dominique FICHERE Jean-Pascal MICHAUD Dominique **BERNARDIN Daniel** BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire **CHEVAUX Bruno DAUBIGNEY Jean-Michel** ROBERT Jean-Claude JEANNET Nathalie MATHIOT Agnès **MEUGIN Olivier GINDRE** Denis **GUERRIN** Bernard VERNE Pierre SOLDAVINI Grégory **BONIN Jean-Luc** LEFEVRE Jean-Philippe **PAUVRET Emeric GAUTHRAY-GUYENET Thierry** CHAMPANHET Stéphane MONNERET Christophe **CUINET Jean-Pierre** ROY Jean-Yves DELAINE Isabelle CALINON Séverine **DEMORTIER-BLANC Catherine** DOUZENEL Alexandre CROISERAT Jean-Luc GAGNOUX Jean-Baptiste DRAY Frédérike GUIBELIN Marie-Rose HERRMANN Nadine **HOFFMANN Maurice** JABOVISTE Philippe LEPETZ Joëlle JARROT-MERMET Laëtitia MANGIN Isabelle MARCHAND Sylvette MIRAT Maryline **PECHINOT Jacques RYAT Thomas** 

NONNOTTE-BOUTON Catherine

STOLZ Julien PRAT Hervé

Conseillers suppléés

FERNOUX-COUTENET Gérard suppléé par VIVERGE

THEVENIN Hélène suppléée par BARRET-PAQUES

Béatrice

LACROIX Olivier suppléé par BARDOUX Catherine BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David

REBILLARD Jean-Michel

**ROCHE Paul** 

**BREMOND Gabriel** 

RIOTTE Christine

**HENRY Micheline** 

**GUIBELIN Hervé** 

VIVERGE Patrick

**DAVID Françoise** 

LABOUROT Céline

SAGET Emmanuel

MILLIER Cyril

**GRUET Olivier** 

**SANCEY Pascal** 

PFRNOUX Annie

CALLEGHER Aline

**LAGNIEN Jacques** 

LEGRAND Jean-Luc

**GINET Gérard** 

CHAPIN Jean-Paul

JEANNEROD Georges

DIEBOLT Alain suppléé par NOIROT Alain

### Conseillers absents ayant donné procuration

ANTOINE Patricia donne procuration à ROCHE Paul BERTHAUD Mathieu donne procuration à DOUZENEL Alexandre DRUET Timothée donne procuration à PRAT Hervé GERMOND Daniel donne procuration à DRAY Frédérike GIROD Isabelle donne procuration à MARCHAND Sylvette GOMET Nicolas donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia GRUET Justine donne procuration à MIRAT Maryline MBITEL Mohamed donne procuration à REBILLARD Jean-Michel JEANNEAUX Cyriel donne procuration à DAUBIGNEY Jean-Michel

### Conseillers absents non suppléés et non représentés

CHAUCHEFOIN Gérard PANNAUX Joël MATHEZ Christian CHAUTARD Christophe JACQUOT Patrick **RIGAUD Fabien** 

# <u>Objet</u>: <u>Convention de financement avec le SIP de Rochefort-sur-Nenon pour la création d'un</u> groupe scolaire

Rapporteur: Madame Nathalie JEANNET

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole est compétente en matière d'action sociale d'intérêt communautaire et plus précisément dans le domaine de l'Enfance-Jeunesse.

A ce titre, elle exerce notamment les compétences suivantes :

- Coordination, gestion, qualification, maintien et développement de la politique d'offre d'accueil et d'animations périscolaires et extrascolaires,
- Création, aménagement, entretien et gestion des sites d'accueil et équipements périscolaires et extrascolaires,
- Restauration scolaire.

Le Syndicat Intercommunal Pédagogique (SIP) de Rochefort-sur-Nenon est également composé des communes d'Audelange, Falletans et Eclans-Nenon. Il détient la compétence scolaire de ces communes. La commune de Rochefort-sur-Nenon est propriétaire d'un bâtiment situé à proximité de l'école.

Ainsi, afin de pouvoir accueillir l'ensemble des élèves, la Commune, propriétaire, en lien avec le SIP titulaire de la compétence et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaitent effectuer des travaux afin de réhabiliter le bâtiment en périscolaire et restauration scolaire. Une partie de ce bâtiment accueillerait également les classes scolaires. De plus, des travaux au sein de l'école actuelle seront également réalisés.

En effet, à ce jour, les enfants sont accueillis dans des bâtiments différents, ce qui entraine des difficultés d'organisation.

Dès lors, pour assurer ces travaux, la Commune de Rochefort-sur-Nenon met à disposition de la Communauté d'Agglomération le terrain d'assiette de l'école, le bâtiment de l'école et le bâtiment situé à proximité afin qu'elle assure les travaux de réhabilitation.

Cette mise à disposition intervient dans le cadre de la délibération n° DCC-2023-149 du 21 décembre 2023 de la Communauté d'Agglomération qui indique qu'au titre de la compétence « action sociale d'intérêt communautaire » il est reconnu d'intérêt communautaire le portage et la réalisation d'un projet global de création, réhabilitation et extension de groupes scolaires regroupant à minima 3 communes, intégrant les services scolaires, périscolaires, de restauration scolaire et/ou extrascolaires, avec une répartition en fonction de la nature de l'activité considérée, de l'entité compétente et de ses attributions.

Par ailleurs, l'ouvrage réalisé sera utilisé par l'Agglomération et par le SIP au titre de leur compétence respective, il est ainsi proposé de recourir à une convention de financement. La répartition des coûts de l'opération est faite selon la partie du projet concernée et les compétences de chacun. Les modalités de participation financière, les obligations de chacune des collectivités et le montant prévisionnel revenant à la charge de l'Agglomération et du SIP sont précisées dans la convention ci-annexée.

Une fois déterminés le montant définitif des travaux et la part de chacune des collectivités, le SIP versera les sommes dues à la Communauté d'Agglomération de manière échelonnée conformément à la convention et à l'échéancier de paiement et selon la répartition déterminée. A la réception des travaux, cet échéancier sera mis à jour par le biais d'un avenant reprenant la part de chacun, pour tenir compte du coût définitif de l'opération et des subventions réellement attribuées.

En outre, chacune des collectivités conserve ensuite la gestion et le fonctionnement du service qui relève de ses propres compétences.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE:

- **D'APPROUVER** la convention de financement pour la création d'un groupe scolaire entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et le Syndicat Intercommunal Pédagogique de Rochefort-sur-Nenon, telle qu'annexée à la présente délibération,

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

SCRUTIN Pour : 78 Abstention(s): 0

> CONTRE: 0 Ne se prononce pas : 0

DONT 9 PROCURATION(S)

Fait à Abergement-la-Ronce, le 21 mars 2024. Pour extrait certifié conforme, Le Président,

- Pôle Finances
- Pôle Services Techniques
- Pôle Actions Educatives/Enfance Jeunesse
  SIP de Rochefort-sur-Nenon



Jean-Pascal FICHERE.